



TARIFS

Frais de séjour

▪ Si vous êtes assuré social :

- bénéficiaire d'une prise en charge à 100%, vous n'aurez à régler que le montant du forfait journalier.
- bénéficiaire d'une prise en charge à 80%, vous aurez à régler le montant du ticket modérateur (20% de la tarification journalière), forfait journalier compris.

▪ Si vous n'êtes pas assuré social

- et si vous n'avez droit à aucune autre couverture sociale (Couverture Maladie Universelle, Aide Sociale...), vous êtes redevable de la totalité de vos frais d'hospitalisation.
- si vous bénéficiez d'une assurance, une caution vous sera demandée en attente de paiement par votre assurance ou par vous-même.

Tarifs *en vigueur au 1er mars 2020*

▪ Prix de journée soins de suite et de réadaptation « polyvalents »	132,00 € par jour
▪ Prix de journée soins palliatifs	165,23 € par jour
▪ Forfait pour surveillance médicale	7,45 € par jour
▪ Forfait d'entrée	61,09 €
▪ Forfait de médicaments	4,04 € par jour
▪ Forfait prestation PMSI	6,08 € par semaine + jour de sortie
▪ Prix de journée soins de suite et de réadaptation « gériatrie »	159,69 € par jour
▪ Forfait pour surveillance médicale	6,01 € par jour
▪ Forfait d'entrée	59,71 €
▪ Forfait de médicaments	2,10 € par jour
▪ Forfait prestation PMSI	5,79 € par semaine + jour de sortie

Forfait journalier

- | | |
|----------------------|--------------------|
| ▪ Forfait journalier | ▪ 20,00 € par jour |
|----------------------|--------------------|

Participation forfaitaire

Cette participation est à votre charge si votre hospitalisation est consécutive à une hospitalisation où vous avez bénéficié d'actes dont le tarif est égal ou supérieur à 120 € ou ayant un coefficient égal ou supérieur à 60, sauf cas d'exonération fixés par l'assurance maladie.

- | | |
|-----------------------------|------------------------|
| ▪ Participation forfaitaire | 18,00 € pour le séjour |
|-----------------------------|------------------------|

Votre mutuelle ou votre complémentaire santé peut éventuellement prendre en charge le forfait journalier et la participation forfaitaire.

Les suppléments Hôteliers *Tarifs en vigueur au 1er mars 2020*

▪ Chambre particulière	47,00 € par jour
- Hors convention particulière	
- Adhérents à une mutuelle affiliée la Mutualité Française et sous conventionnement hospitalier mutualiste	40,00 € par jour
▪ Casque TV pour chambre individuelle	5,50 € le casque
▪ Accompagnant – Repas visiteur	15,00 € le repas
▪ Télévision	3,50 € par jour
▪ Taxe Téléphone	0,27 € par unité
▪ Eau de source (150 cl)	0,50 € la bouteille
▪ Accès WIFI PUBLIC (identifiants à créer auprès de l'accueil)	OFFERT (pour toute demande d'accès à partir du 10/10/18)

Caution

Lors de votre admission, une caution de 200€ vous sera demandée en couverture des frais restant éventuellement à votre charge (forfait journalier, chambre particulière, téléphone, télévision, ou d'autres suppléments hôteliers). Elle vous sera restituée lors du paiement de votre facture à la sortie.